

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE**

Réf : AT/DO/05/2019

Date : 20/05/2019

**A**

**Monsieur le gérant de l'entreprise NAIR Amin**

**Demeurant a : Cité Complexe 202 Lots Relizane**

**Objet : MISE EN DEMEURE**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 45/2019 ayant pour objet la réalisation des travaux de création du réseau filaire et radio (canalisation FTTB) et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°45 du 24/03/2019 relatif aux travaux de Développement de réseau de canalisation téléphoniques sis Cité 80 + 34 + 90 Logts Ouarizane (Lot N°06) , il a été constaté :

-L'abandon du chantier

Pour cela , l'entreprise **NAIR Amin** est mise en demeure afin de reprendre les travaux et de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de finaliser les travaux et de remplir tous les engagements contractuels , dans un délais de Huit (08) jours et ce conformément à l'article 31 du présent contrat .



Directeur Opérationnel  
de Relizane  
*BOUFEDJI Mohamed*